

Les compteurs intelligents d'Hydro-Québec et la santé publique

Montréal, le mercredi 18 janvier 2012 – Dans les semaines à venir, la Régie de l'énergie aura à décider d'autoriser ou non le déploiement des nouveaux compteurs par radiofréquences d'Hydro-Québec Distribution. Les organismes environnementaux l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.) sont des intervenants reconnus devant la Régie dans ce dossier. L'AQLPA et S.É. reconnaissent que des compteurs pouvant être lus à distance seraient environnementalement bénéfiques en évitant des centaines de milliers de déplacements par année pour la lecture des compteurs et pourraient même, ultérieurement, permettre aux consommateurs de se doter d'outils électroniques leur offrant de mieux contrôler leur consommation électrique. **Toutefois**, l'AQLPA et S.É. considèrent que ce projet ne pourrait être viable du point de vue de l'environnement et de la santé publique que si, et seulement si, Hydro-Québec démontre, avec mesures scientifiques sur le terrain à l'appui, que ses compteurs émettent des radiofréquences seulement six (6) fois par jour, tel que la Société d'État le prétend de façon répétée.¹

Hydro-Québec prétend en effet que ses compteurs sont moins dangereux pour la santé que ceux installés dans d'autres juridictions car ils n'émettraient que six fois par jour au lieu de plusieurs milliers de fois par jour comme ailleurs. Or, l'AQLPA et S.É., avec l'aide d'un expert indépendant en électromagnétisme, Monsieur Stéphane Bélinsky, ont constaté que les nouveaux compteurs installés en 2011 par Hydro-Québec à titre de projet-pilote dans Villieray (Montréal), à Boucherville et dans la région de Memphrémagog émettent des radiofréquences **entre 1440 et 2880 fois par jour**, soit environ toutes les 30 à 60 secondes.²

L'AQLPA et S.É. sont donc particulièrement préoccupées du fait que les compteurs installés par Hydro-Québec ne sont pas conformes à ce que cette dernière prétend être.

Des études internationales démontrent en effet que la multiplication des activations et désactivations des émissions de radiofréquences (on et off)

¹ **Brigitte BLAIS** (pour Stratégies Énergétiques et l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique – SÉ-AQLPA), Dossier R-3770-2011, Pièce C-SÉ-AQLPA-0021, SÉ-AQLPA-3, Document 1, *Examen de certaines préoccupations relatives à la demande d'autorisation de la phase 1 du projet LAD, Chapitre 1 – La capacité de répondre aux préoccupations quant aux émissions de radiofréquences*, http://internet.regie-energie.qc.ca/Depot/Projets/111/Documents/R-3770-2011-C-SÉ-AQLPA-0021-PREUVE-AUTRE-2011_10_31.pdf

² **Stéphane BÉLINSKY**, Expertise Électromagnétique Environnementale 3E inc. (témoin-expert pour Stratégies Énergétiques et l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique – SÉ-AQLPA), Dossier R-3770-2011, Pièce C-SÉ-AQLPA-0020, SÉ-AQLPA-2, Document 1, *Évaluation des émissions de radiofréquences de compteurs électriques nouvelle génération Landis+Gyr Gridstream RF ZigBee installés par Hydro-Québec Distribution. Rapport d'expertise*, http://internet.regie-energie.qc.ca/Depot/Projets/111/Documents/R-3770-2011-C-SÉ-AQLPA-0020-PREUVE-RAPPEXP-2011_10_28.pdf, pages 15-16.

perturbe l'activité cellulaire humaine et peut provoquer divers symptômes tels que des céphalées, de l'insomnie, des pertes de mémoire (<http://andrewamarino.com/PDFs/165-IntJNeurosci2011.pdf>). De plus, en mai 2011, le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC) de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a classé les champs électromagnétiques de radiofréquences comme peut-être cancérogènes pour l'homme (Groupe 2B), sur la base d'un risque accru de gliome, un type de cancer malin du cerveau (http://www.iarc.fr/fr/media-centre/pr/2011/pdfs/pr208_F.pdf). Par ailleurs, la densité de puissance à un mètre des compteurs dépasserait, selon le modèle de compteur utilisé, de 671 % à 4980 % la recommandation d'exposition extérieure de long terme (norme de 0,6 V/m ou 1000 µW/m² extérieurs) de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe .³ **Les normes canadiennes (Code de sécurité 6) sont actuellement 6000 fois plus tolérantes que la recommandation européenne**, mais de nombreux intervenants de santé publique ainsi que le Comité permanent de la santé de la Chambre des communes du Canada en décembre 2010 en ont demandé la révision (<http://www.parl.gc.ca/content/hoc/Committee/403/HESA/Reports/RP4834477/hesarp10/hesarp10-f.pdf> , recommandation no. 2).

Ces effets sanitaires affectent toute la population et, de façon additionnelle, les personnes électrosensibles. Selon François Therrien, responsable du dossier de l'électromagnétisme à l'AQLPA et président du SEMO (Sauvons nos enfants des Micro-Ondes), « l'hypersensibilité électromagnétique (ou électrosensibilité) est une réalité de notre monde moderne qui affecte de plus en plus de personnes. Elle est la conséquence d'une exposition aux micro-ondes des technologies sans fil en croissance exponentielle depuis les dix dernières années. Il faut dès maintenant appliquer le Principe de Précaution comme le font plusieurs pays. » Il souligne qu'en Europe et dans plusieurs juridictions d'Amérique du Nord, l'on cherche à éviter que des sources d'émissions de radiofréquences soient placées là où se trouvent des enfants ou des personnes malades. Or les nouveaux compteurs d'Hydro-Québec seront placés dans tous les édifices, parfois même dans ou à proximité de chambres à coucher. Déjà au Maine et en Californie, les consommateurs d'électricité peuvent refuser les nouveaux compteurs et choisir de garder leurs anciens compteurs électromécaniques. Ici, Hydro-Québec ne permet que temporairement à ses clients de refuser les nouveaux compteurs dans les zones de ses projets-pilotes, mais refuse de s'engager à maintenir ce droit de refus lorsque les compteurs seront déployés sur tout le territoire, y compris pour les clients qui auront réussi à les éviter lors des projets-pilotes.

C'est pourquoi l'AQLPA et Stratégies Énergétiques (S.É.) invitent Hydro-Québec à suspendre son projet de nouveaux compteurs à radiofréquences tant que ceux-ci ne seront pas conformes à ses propres déclarations selon lesquelles ils n'émettraient de radiofréquence que six fois par jour. M^e Dominique Neuman, procureur de l'AQLPA et de S.É., demandera à la Régie de l'énergie de ne pas autoriser le projet tant qu'Hydro-Québec n'aura pas refait ses devoirs et démontré la conformité de ses nouveaux compteurs à ses déclarations.

L'AQLPA et S.É. appuient également des comités de citoyens qui prennent forme dans les régions-pilotes, comme le comité Villeray Refuse, dans leur lutte pour le droit des citoyens de refuser ces compteurs. **D'ici le 2 février**, la population est aussi invitée à signer la **pétition** en ligne sur le site de l'Assemblée nationale du Québec demandant un moratoire sur l'installation des compteurs, (<https://>

³ **ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE**, *Résolution 1815 (2011). Le danger potentiel des champs électromagnétiques et leur effet sur l'environnement*, le 27 mai 2011, <http://assembly.coe.int/Mainf.asp?link=/Documents/AdoptedText/ta11/FRES1815.htm> , section 8.2.1.

www.assnat.qc.ca/fr/exprimez-votre-opinion/petition/Petition-2209/index.html).

- 30 -

CONTACT :

Louise Lévesque, directrice des communications à l'AQLPA

418-642-1322 poste 294

Cellulaire : 418-264-5575

louise.levesque@aqipa.com